




La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.


Français 

Téléservice : Mon compte retraite

Groupement d'intérêt public "Union retraite"

Permet à toute personne active, quel que soit son statut (salarié, fonctionnaire, indépendant, chômeur, ...), d'ouvrir son compte personnel retraite.

Ce compte permet de connaître ses droits à la retraite, ses interlocuteurs (régimes et caisses de retraite) et les spécificités de chaque régime de retraite.

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.info-retraite.fr/portail-services/#/>)

Vérfifié le 25 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Protection sociale d'un indépendant : commerçant ou artisan (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33351>)

PARTICULIERS

- Assuré polypensionné : comment est calculé le montant de votre retraite ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31666>)
- Calcul de la retraite du salarié du secteur privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21552>)
- Comment connaître ses caisses de retraite ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504>)
- Départ en retraite du salarié : quelles sont les démarches à effectuer ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13941>)
- Quel est le nombre de trimestres minimum pour qu'un salarié touche une retraite ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21551>)
- Retraite dans la fonction publique : droit à l'information du futur retraité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13890>)
- Retraite dans le privé : droit à l'information sur la retraite du salarié (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24617>)